L’évêque réclame l’évacuation de l’église

28/11/2008 à 14h54

Un huissier a constaté, lundi, la présence de 58 sans-papiers dans les locaux de l’église Saint-Paul.

« *SI LA paroisse les héberge, elle les héberge, c’est un lieu privé, nous n’irons pas les chercher* », promettait il y a un mois le préfet des Hauts-de-Seine, Pierre de Bousquet. Aujourd’hui, la donne a changé.

Après avoir longtemps tenté de trouver des solutions individuelles ou collectives pour dénouer la situation des Oubliés de Saint-Paul, l’Eglise catholique a décidé de se « *désolidariser d’une démarche de confrontation collective avec la préfecture* », jugée « *inefficace* » et « *préjudiciable* ».

Depuis la fin du mois d’août, le diocèse de Nanterre avait déjà demandé, à plusieurs reprises, aux sans-papiers de quitter les lieux. Le dernier courrier envoyé leur donnait jusqu’au 18 novembre à midi. « *Cette date étant passée, les lieux n’étant toujours pas libérés, l’évêque a entrepris les démarches nécessaires pour saisir la justice afin d’obtenir l’évacuation des locaux* », explique le diocèse.

Lundi, un huissier s’est donc rendu sur place, accompagné du commissaire de police de Nanterre et du père Dominique, le curé de Saint-Paul, pour constater que les sans-papiers n’avaient pas quitté l’église. Ceux-ci ne sont d’ailleurs toujours pas décidés à faire leurs bagages…

Au cours d’une cérémonie de parrainages, Patrick Jarry, le maire (PC) de Nanterre, a appelé la préfecture à faire preuve « *d’humanité* » : « *Ils vivent au milieu de nous. Nous ne pouvons pas les abandonner comme ça.* » [*Il n’a néanmoins pas proposé de les prendre chez lui*]

Source